**CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE**

**13520 MAUSSANE LES ALPILLES**

DELIBERATION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du 10 avril 2025**

---OOOOO---

*Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d’Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 28 mars deux mille vingt-cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Président.*

**Etaient présents :**

**Absentes excusées :**

**Secrétaire de Séance :**

**N° 2025/04/10/04 - OBJET : Affectation du résultat de l’exercice 2024.**

**Rapporteur** : Monsieur Henri REYNOUD, vice-Président du C.C.A.S.,

Monsieur le vice-Président indique aux membres présents du Conseil d’Administration que la section de fonctionnement du C.C.A.S. présente un excédent, au terme de l’exercice de l’année 2024, d’un montant de 8.222,46 €.

Considérant que la section d’investissement est nulle, il propose d’intégralement affecter cet excédent en report de fonctionnement sur l’exercice 2025.

Sur proposition de Monsieur le vice-président, le Conseil d’Administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, à ……………………………… des suffrages exprimés,

**REPORTE** intégralement en fonctionnement sur l’exercice 2025 l’excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l’exercice 2024 pour la somme de 8.222,46 €, ligne R002.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission à la sous-Préfecture le :

Secrétaire de séance,Le Président,

**Henri REYNOUD** **Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le :

*Délai et voie de recours : la présente délibération du CCAS peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.*